

PLUi

Plan Local d'Urbanisme
intercommunal
du Grand Albigeois
& Périmètres Délimités
des Abords des
monuments historiques

Le guide de l'enquête publique

Du 11 juin au 12 juillet 2019



COMMUNAUTE
D'AGGLOMERATION
DE L'ALBIGEOIS



ALBI
ARTHÈS
CAMBON D'ALBI
CASTELNAU-DE-LÉVIS
CARLUS
CUNAC
DÉNAT
FRÉJAIROLLES
LE SÉQUESTRE
LESCURE D'ALBIGEOIS
MARSSAC-SUR-TARN
PUYGOUZON
ROUFFIAC
SAINT-JUÉRY
SALIÈS
TERSSAC

Du 11 juin au 12 juillet, 1 enquête publique pour 2 projets.

Le Grand Albigeois se dote d'un Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) pour dessiner l'avenir des 16 communes de son territoire.

Parallèlement, les services de l'État produisent de nouveaux Périmètres Délimités des Abords (PDA) pour 12 Monuments Historiques du territoire.

Ces deux projets font l'objet d'une enquête publique conjointe.

Le Guide de l'enquête publique vous accompagne et vous donne toutes les clés pour vous informer et participer. Votre avis compte !



PLUi et PDA : qu'est-ce que c'est ?

Le Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi)

Le PLUi est un document de planification réalisé par la communauté d'agglomération de l'Albigeois, à l'échelle des 16 communes qui la composent. Il permet de définir le projet d'aménagement du territoire d'agglomération pour les 10 à 15 ans à venir, à partir de l'étude et de l'analyse du fonctionnement et des enjeux du territoire. Il fixe les règles d'aménagement et de constructibilité qui s'appliquent pour tous les projets réalisés sur le Grand Albigeois. C'est la garantie d'un juste équilibre entre développement urbain et préservation du cadre de vie.

Le PLUi entrera en vigueur début 2020. Il se substituera alors aux 16 PLU (plan local d'urbanisme) ou POS (plan d'occupation des sols) communaux.

Les Périmètres Délimités des Abords (PDA)

Actuellement, tout projet de construction situé à moins de 500 mètres d'un monument historique est soumis à l'avis de l'Architecte des Bâtiments de France (ABF). Depuis 2016, la loi a évolué pour définir des périmètres adaptés aux enjeux et particularités de chaque monument : c'est l'objectif des Périmètres Délimités des Abords (PDA).

Proposées par l'Architecte des Bâtiments de France et validé par le préfet de région, les PDA sont définis au plus près des réalités territoriales et prennent mieux en compte les spécificités pour améliorer la cohérence dans l'application du droit des sols. Le périmètre autour des monuments historiques est modifié et soumis à enquête publique.

LE PLUi du Grand Albigeois, un document partagé par les 16 communes du territoire



Dans le Grand Albigeois, 12 monuments sont concernés par les PDA :

Albi : Château de Cantepau, Château du Gô, Commanderie, Manoir de Lasbordes, Temple protestant

Castelnaud-de-Lévis : Ruines du château, Eglise Saint-Barthélémy, Pigeonnier des Garabets

Lescure d'Albigeois : Eglise Saint-Michel, Tour de l'horloge

Saint-Juéry : Saut du Tarn, Tour des Avalats

Pourquoi participer à l'enquête publique ?

Après trois ans de travail technique, politique et de concertations avec les habitants, le projet de PLUi a été arrêté par le conseil communautaire le 18 décembre 2018.

Le recueil des avis sur le projet du PLUi arrêté par les communes et les personnes publiques associées (État, Région, Département, Chambres consulaires...) est achevé. C'est au tour des habitants et autres acteurs du territoire de donner leur avis : c'est l'étape de l'enquête publique.

La proposition de périmètres délimitant les abords de 12 monuments historiques est menée en parallèle du PLUi.

Ces deux projets font l'objet d'une seule et même enquête publique.

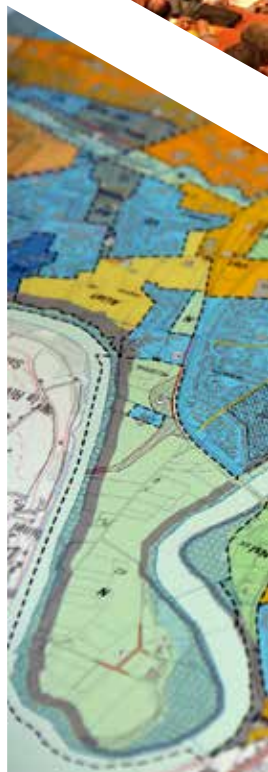
Quels documents sont consultables ?

Pour le PLUi :

- ▶ Les pièces administratives
- ▶ Le projet de PLUi arrêté lors du conseil communautaire :
 - Le rapport de présentation, qui décrit le territoire et les choix d'aménagement retenus et analyse les incidences sur l'environnement.
 - Le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD), qui expose les orientations générales pour l'aménagement du territoire.
 - Le règlement, qui comprend :
 - > le règlement fixant les règles d'utilisation du sol applicables pour chaque zone,
 - > les plans de zonage.
 - Les Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP), qui proposent des préconisations particulières applicables dans certains secteurs à aménager ou à restructurer.
 - Les annexes.
- ▶ Les avis émis par les personnes publiques associées (PPA) et les communes de l'Agglomération sur le projet de PLUi.

Pour les PDA :

- ▶ Les pièces administratives
- ▶ Un dossier pour chacun des 12 monuments historiques



Comment consulter ?

Entre le 11 juin et le 12 juillet 2019, vous pouvez consulter les dossiers :

- ▶ Sous format numérique :
 - sur le site internet du Grand Albigeois www.grand-albigeois.fr à tout moment,
 - sur des postes informatiques de consultation, localisés au siège de l'enquête publique à Saint-Juéry et dans les mairies des 16 communes aux jours et heures habituels d'ouverture.
- ▶ Sur support papier :
 - dans les quatre lieux de permanence listés au dos, aux jours et heures habituels d'ouverture.

Comment contribuer ?

- ▶ Par voie électronique :
 - Sur le registre dématérialisé sécurisé accessible via le site web dédié www.registre-dematerialise.fr/plui-grand-albigeois
 - Par courrier électronique à l'adresse plui-grand-albigeois@registre-dematerialise.fr
- ▶ Lors des permanences de la commission d'enquête qui auront lieu aux dates et lieux listés au dos de ce dépliant.
- ▶ Sur les registres d'enquête papier mis à la disposition aux jours et heures habituels d'ouverture au public dans les 16 communes et au siège de l'Agglomération.
- ▶ Par courrier au Président de la commission d'enquête du PLUi au siège administratif du Grand Albigeois, Parc François Mitterrand, 81160 Saint-Juéry



Les observations et propositions reçues après le 12 juillet 2019 à 17h00 ne pourront pas être prises en considération par la commission d'enquête.

LES COMMISSAIRES-ENQUÊTEURS

Désignés par le Tribunal Administratif de Toulouse, les commissaires-enquêteurs veillent en toute indépendance à la bonne information du public et au respect de la procédure.

Ils tiendront des permanences pour vous présenter les différentes pièces du PLUi et des PDA et pour recevoir vos doléances.

Le PLUi et les PDA : une construction concertée

2016

Depuis décembre 2016, le PLUi s'est construit en concertation avec les élus, les partenaires et la population. L'État a lancé les études sur les PDA du Grand Albigeois.

2018

Le 18 décembre 2018, le conseil communautaire du Grand Albigeois a voté l'arrêt du projet PLUi.

2019

Depuis janvier 2019, le projet de PLUi est consultable sur www.grand-albigeois.fr. **Du 11 juin au 12 juillet 2019**, l'enquête publique permet à chacun de s'exprimer sur le PLUi et les PDA.

2020

Début 2020, le PLUi et les PDA seront approuvés et deviendront applicables.

Et après l'enquête publique ?

La commission d'enquête rédigera un rapport commun aux 2 projets, intégrant les observations du public.

Elle rendra ensuite des conclusions séparées pour le PLUi et les PDA, accompagnés d'avis argumentés qui pourront générer des modifications sur les deux projets.

À l'issue de cette phase, la communauté d'agglomération de l'Albigeois et les services de l'État finaliseront leur projet en tenant compte des conclusions de l'enquête publique.

Les permanences des commissaires enquêteurs

21 permanences sont organisées sur le territoire pour des temps d'échanges et d'information individuels.

SIÈGE ADMINISTRATIF DE L'AGGLOMÉRATION
(Parc François Mitterrand à Saint-Juéry)

- Vendredi 14 juin 9h > 12h
- Mercredi 19 juin 14h > 17h
- Jeudi 27 juin 14h > 17h
- Vendredi 5 juillet 9h > 12h
- Jeudi 11 juillet 9h > 12h

CENTRE TECHNIQUE COMMUNAUTAIRE BÂT. A - SERVICE ADS
(47 bis rue Charcot à Albi)

- Mardi 11 juin 9h > 12h
- Jeudi 20 juin 14h > 17h
- Mardi 25 juin 14h > 17h
- Mercredi 3 juillet 9h > 12h
- Mardi 9 juillet 9h > 12h
- Jeudi 11 juillet 14h > 17h

MAIRIE DE MARSSAC-SUR-TARN
(Rue Tonimarié)

- Mardi 11 juin 14h > 17h
- Jeudi 20 juin 9h > 12h
- Mardi 25 juin 9h > 12h
- Mercredi 3 juillet 14h > 17h
- Mardi 9 juillet 14h > 17h

MAIRIE DE PUYGOUZON
(La Cayrié)

- Jeudi 13 juin 14h > 17h
- Mardi 18 juin 9h > 12h
- Lundi 24 juin 14h > 17h
- Mercredi 3 juillet 14h > 17h
- Jeudi 11 juillet 9h > 12h



COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE L'ALBIGOIS